



Droit de réponse de l'Intersyndicale BPAI sur le message du DG

L'intersyndicale n'ayant pas accès au droit de réponse via MyAtlantique, voici notre réponse sur plusieurs extraits de la communication de la Direction Générale.

- « *Le mouvement social national de mardi dernier, suivi par 38 % d'entre vous, ...* » **Chiffres de l'intersyndicale : 45 %**
- « *Le dialogue était d'ailleurs déjà engagé depuis quelques mois avec vos élus pour avancer sur l'organisation et la charge de travail, la reconnaissance et le management.* » **FAUX** : oui des réunions mensuelles mais rien de concret encore notamment sur la charge de travail hors temps commercial ! Et pour exemple, à la dernière réunion : 2h de présentation du « care management » par un chef d'entreprise affiliée au Medef...(voir internet : Jean Eudes Tesson)
- « *À l'issue de la journée du 24 mars, des mesures ont été validées pour accompagner les changements dans une meilleure cohésion entre nos objectifs et nos approches commerciales. Ces mesures viennent compléter des dispositifs déjà engagés ces derniers mois pour accompagner les mutations de nos activités* » **FAUX** : rien n'était engagé de manière factuelle. C'est bien votre mobilisation qui nous a permis de négocier une baisse de 20 % des objectifs, la création de 6 postes pour les remplacements, la prise en compte des arrêts au-delà de 60 jours dans une unité
- « *Elles ne règlent pas tous les sujets, et peuvent parfois paraître encore insuffisantes* » **VRAI** il nous reste encore du chemin à parcourir pour améliorer VOS conditions de travail
- « *Les résultats commencent d'ailleurs à se faire sentir avec un intéressement multiplié par 3 et une belle dynamique commerciale depuis le début de l'année.* » **VRAI** : avec l'accord proposé et signé par les OS (Organisations Syndicales). Le projet du DG sur le contrat d'intéressement en mai 2014 prévoyait une enveloppe **maxi** de 2.1M€. Aujourd'hui, votre intéressement est de 4.5M€ grâce à vous, votre travail et vos OS
- « *Les mesures salariales annoncées le 24 mars font suite aux négociations annuelles obligatoires locales sur lesquelles j'avais marqué mon accord dès le 13 mars* » **FAUX** : le DG proposait une répartition en %tage du salaire qui avantageait systématiquement les hauts salaires, les OS ont négocié une répartition égalitaire et une rétroactivité au 1er janvier 2015
- « *Elles respectent le montant de l'enveloppe globale fixé en février.* » **FAUX** : le DG ne proposait que 280K€ pour les 500 plus hauts salaires
- Le DG a même osé nous proposer le 12 mars le « jeu » suivant : si vous ne faites pas la grève le 24 mars, j'accepte vos propositions.
- « *Je tiens à vous en remercier.* » **Il faut arriver à une grève pour être entendu et que cela soit suivi d'effets !**

La grève a bousculé les choses, soyez en convaincus.

**Et nous sommes prêts, tous ensemble,
à d'autres actions si besoin**

